



PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022

TABLE DES MATIÈRES

1.	BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE	3
2.	ENCADREMENTS LÉGAUX	3
3.	GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT	4
4.	CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT	4
5.	CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE DU LITTORAL	5
6.	ORIENTATIONS, OBJECTIFS OU CIBLES DÉTERMINÉS PAR LE MINISTRE	10
7.	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PROPRES À LA COMMISSION SCOLAIRE DU LITTORAL	14
8.	DÉCLARATION CONTENANT LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU LITTORAL QUANT AU NIVEAU DES SERVICES OFFERTS ET QUANT À LEUR QUALITÉ	15
9.	SIGNATAIRES DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE	17

1. BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et des défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le PEVR permet ainsi de faire connaître ce que la Commission scolaire du Littoral (CSL) entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

2. ENCADREMENTS LÉGAUX

Le PEVR doit respecter les dispositions législatives de la loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, que la Commission scolaire peut actualiser au besoin, doit comporter :

1. Le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
2. Les orientations et les objectifs retenus;
3. Les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
4. Les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
5. Une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
6. Tout autre élément déterminé par le ministre.

Dans la préparation de son PEVR, la Commission scolaire du Littoral consulte notamment le Comité de parents, le Comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le Comité de parents et le Comité consultatif de gestion peuvent, notamment, faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le PEVR de la Commission scolaire.

La Commission scolaire transmet au ministre son PEVR et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la Commission scolaire et le ministre en conviennent. Le PEVR prend effet le jour de sa publication.

459.2 Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du Plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2

3. GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT

Deux groupes ont collaboré à l'élaboration du PEVR de la Commission scolaire du Littoral :

- Un comité de travail composé de l'administrateur, de l'administratrice adjointe, du secrétaire général ainsi que des directions d'école et de centre;
- Le Comité consultatif de gestion qui comprend l'ensemble des gestionnaires (services et établissements).

4. CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT

Dans le cadre de l'analyse de la situation et de la préparation de son PEVR, la Commission scolaire a consulté les groupes suivants :

- Le Comité de parents;
- Les conseils d'établissement;
- Le personnel;
- Les élèves;
- La population par le biais d'un sondage;
- Le Groupe consultatif Basse-Côte-Nord sur lequel siègent des représentants de la MRC, des syndicats et des groupes communautaires.

5. CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE DU LITTORAL

Territoire

La Commission scolaire du Littoral fait partie des trois commissions scolaires du Québec ayant un statut particulier. Fondée en avril 1967, elle est administrée par un administrateur, nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, qui remplace les commissaires et la direction générale. La Commission scolaire dessert les écoles et les centres situés à l'extrémité est du Québec, soit en Basse-Côte-Nord, sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) du Golfe-du-Saint-Laurent et sur celui de la MRC de Minganie pour l'Île-d'Anticosti. Toutes les municipalités comprises entre Kegaska et Blanc-Sablon ainsi que celle de Port-Menier ont des populations qui varient entre 100 et 1000 habitants. Ce vaste territoire d'environ 460 kilomètres est non desservi par un réseau routier, sauf pour l'extrémité ouest à Kegaska et pour la portion est où la route 138 relie au Labrador les villages de Vieux-Fort, Rivière St-Paul, Lourdes-de-Blanc-Sablon et Blanc-Sablon.



Communauté

La Commission scolaire du Littoral offre des services dans neuf villages anglophones (Kegaska, Chevery, Harrington Harbour, La Tabatière, Mutton Bay, Rivière St-Augustin, Vieux-Fort, Rivière St-Paul et Blanc-Sablon) ainsi que dans quatre villages francophones (La Romaine, Tête-à-la-Baleine, Port-Menier (Île-d'Anticosti) et Lourdes-de-Blanc-Sablon).

Sur le territoire de la Basse-Côte-Nord, on retrouve deux communautés innues : Unamen-Shipu à La Romaine et Pakuashipi à Rivière St-Augustin. Ces communautés ont leur propre école et offrent des services au préscolaire, au primaire et au secondaire. La Commission scolaire offre des services aux adultes dans les deux communautés et son centre Marie-Sarah est situé à La Romaine. Il n'y a aucun établissement d'enseignement privé, collégial ou universitaire sur la Basse-Côte-Nord et l'Île-d'Anticosti.

La pêche demeure l'industrie la plus importante sur le territoire et, depuis quelques années, celle de l'exploitation et de la transformation des ressources naturelles (par exemple, les petits fruits) est en développement. Les principaux emplois sont issus des secteurs de l'éducation, de la santé et du tourisme.

Traditionnellement, certains adultes quittent la région chaque année afin d'accéder à des emplois saisonniers. La vitalité économique semble être au ralenti : plusieurs municipalités sont dévitalisées, on constate une décroissance démographique, le revenu moyen est plutôt faible et la population est peu scolarisée. Toutefois, des efforts concertés pour améliorer l'accès à l'éducation au niveau local, à l'emploi, au développement économique et à l'innovation ont un impact positif sur la vitalité et la croissance des collectivités dans le but de contrer les défis associés à l'exode des jeunes et au vieillissement de la population. Il s'agit d'une contribution positive à l'occupation dynamique du territoire et d'une tendance prometteuse des jeunes adultes et des retraités expatriés qui reviennent investir dans la région.

Clientèle scolaire au 30 septembre

La clientèle scolaire de la Commission scolaire ne cesse de diminuer. Une décroissance de 227 élèves depuis 10 ans a été constatée au secteur des jeunes, soit une baisse de 52%.

ANNÉE	TOTAL	PRÉSCOLAIRE	PRIMAIRE	SECONDAIRE
2018-2019	439	58	192	189
2017-2018	453	57	213	183
2016-2017	465	60	231	174
2015-2016	490	59	242	189
2014-2015	492	58	253	181
2013-2014	532	71	249	212
2012-2013	567	83	255	229
2011-2012	604	88	269	247
2010-2011	639	104	279	256
2009-2010	625	92	265	268
2008-2009	666	83	323	260

Services éducatifs et complémentaires

La Commission scolaire du Littoral comprend une seule classe en adaptation scolaire qui accueille plus ou moins le tiers des 15 jeunes reconnus EHDAA. Des services en anglais, en français, au primaire et au secondaire y sont offerts. Cette classe est établie à l'école Mgr-Scheffer de Lourdes-de-Blanc-Sablon. Les nombreux enfants dits à risque ou en difficultés d'apprentissage sont intégrés dans des classes ordinaires, mais les petites cohortes permettent d'offrir des services adaptés aux besoins des élèves ainsi que des suivis individualisés.

En plus de quelques cours spécifiques donnés dans divers domaines et selon les besoins des adultes des différentes communautés, la formation générale des adultes offre des services d'alphabétisation et de secondaire général sur l'ensemble du territoire. L'organisation développe présentement son offre de services afin de mieux répondre, entre autres, aux besoins des autochtones, population adulte où il y a un fort taux de décrochage.

La Commission scolaire ne détient aucune autorisation pour la formation professionnelle. Toutefois, selon les besoins des milieux, des formations professionnelles, en anglais et en français, sont régulièrement offertes sur le territoire en collaboration avec d'autres commissions scolaires.

La majorité des professionnels des Services éducatifs ont un mandat « commission scolaire » compte tenu du peu d'élèves dans chaque école; ce qui implique qu'ils doivent tous être bilingues et se déplacer régulièrement afin d'assurer une présence sur l'ensemble du territoire. Les services en orthophonie ainsi que ceux en psychologie et en ergothérapie sont donnés à forfait à des firmes externes.

Des centres scolaires et communautaires (CSC) existent dans quatre écoles de la Commission scolaire (St-Paul, Mecatina, Harrington et Netagamiou), mais desservent tout le territoire. Ces employés de la CSL organisent une gamme de services et d'activités, souvent au-delà de la journée scolaire, pour aider à répondre aux besoins des élèves, de leurs familles et de la collectivité en général. Leur but est de soutenir le développement holistique des citoyens et des communautés.

Enfin, le nombre très restreint d'élèves issus de l'immigration ne justifie pas la présence d'une orientation précise dans le PEVR de la Commission scolaire. Les Services éducatifs et complémentaires s'assurent de répondre aux besoins de tous les jeunes et apprenants.

Ressources humaines

En 2018-2019, la Commission scolaire du Littoral compte 169 employés réguliers dont :

- 68 enseignants;
- 15 professionnels;
- 71 employés de soutien;
- 15 gestionnaires.

Comme dans toutes les commissions scolaires de la province, le recrutement et la rétention du personnel demeurent des enjeux importants. Les primes d'isolement et les avantages concurrentiels offerts attirent des candidats qualifiés en région éloignée. Toutefois, ce sont les employés natifs de la région qui demeurent généralement le plus longtemps à l'emploi de la Commission scolaire du Littoral.

Climat organisationnel

Le climat de travail dans les différents établissements pédagogiques et administratifs est somme toute positif. Les membres du personnel ont un fort sentiment d'attachement à leur école et à leur communauté locale. Les occasions de rencontre et d'échange avec les pairs sont précieuses, mais extrêmement difficiles et limitées en raison des coûts et des défis logistiques résultant de l'isolement entre les établissements et les communautés. Les efforts déployés pour regrouper le personnel pour du perfectionnement professionnel, du réseautage et de l'esprit d'équipe ont contribué positivement au sentiment d'appartenance à la Commission scolaire en tant qu'organisation. Également, l'annonce du déménagement du siège social en Basse-Côte-Nord, faite en mai 2018 par le gouvernement, a été bien reçue par la population, mais a créé une incertitude chez les employés à risque de perdre leur emploi.

Ressources financières

Le statut particulier de la CSL donne accès à un mode de financement distinct et en partie différent des autres commissions scolaires. Ce statut unique fait également en sorte qu'aucune taxe scolaire n'est perçue sur le territoire de la Basse-Côte-Nord et à Port-Menier sur l'Île-d'Anticosti. La Commission scolaire a un budget d'environ 21 millions de dollars pour l'année scolaire 2018-2019.

Ressources informatiques

Toutes les écoles de la Commission scolaire sont bien outillées en technologie : tableaux blancs interactifs, portables pour chaque élève et enseignant, tablettes, accès à un robot Double Robotic, plateformes multiples, systèmes de visioconférence, etc. De multiples initiatives numériques ont lieu dans les écoles de la Commission scolaire du Littoral. Des services d'éducation à distance sont également offerts aux jeunes du primaire, du secondaire ainsi qu'au secteur des adultes. La largeur de bande passante est encore insuffisante et le réseau cellulaire est inexistant sur le territoire de la CSL, ce qui complique, entre autres, les communications et le recrutement.

Ressources matérielles

Le Service des ressources matérielles assure le bon fonctionnement des équipements et de l'entretien des immeubles de la Commission scolaire du Littoral. La majorité des bâtiments sont des résidences d'employés, mais on retrouve également un siège social à Blanc-Sablon; deux bureaux administratifs, l'un à Chevery et l'autre à Sept-Îles; des centres d'éducation aux adultes intégrés aux 11 écoles primaires et/ou secondaires ainsi que des entrepôts. Chaque année, plusieurs projets d'immobilisation sont déployés sur le territoire, et ce, malgré les coûts considérables de la construction et des réparations des bâtiments, particulièrement en raison des coûts élevés en transport. Le parc immobilier de la Commission scolaire est en très bon état. Il est à noter qu'avec la baisse de clientèle, la plupart des écoles ne sont pas à leur pleine capacité. De plus, la CSL peine à fournir une résidence aux nouveaux employés dû à une pénurie de logements dans certains secteurs.

Gestion de proximité

La petite taille de la CSL permet une gestion de proximité. Toutes les directions et l'ensemble des gestionnaires siègent au Comité consultatif de gestion (CCG) et la majorité d'entre eux participent au Comité de répartition des ressources (CRR). Les cadres de services et d'établissements ont donc l'occasion d'échanger avec leurs pairs, d'émettre leurs opinions sur des enjeux, d'intervenir dans le processus de décision et de faire connaître les besoins de leurs milieux ou de leurs services.

Partenaires

Ayant un statut particulier, donc aucun élu scolaire, les pleins pouvoirs sont donnés à l'administrateur. En l'absence d'un conseil de commissaires et dans le but de favoriser une plus grande implication de la population de la Basse-Côte-Nord dans les décisions de la Commission scolaire, un groupe consultatif a été créé à l'hiver 2018. Cette instance permet un rapprochement des services à la population, car elle est composée, entre autres, de représentants du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, de parents, de groupes communautaires en Basse-Côte-Nord, d'enseignants et de directions d'établissement.

Les principaux partenaires de la CSL sont le CISSS de la Côte-Nord, l'Association des Coasters, les municipalités, les conseils de bande, les MRC (de Minganie et du Golfe-du-Saint-Laurent), Services Québec et les divers organismes communautaires. Des ententes de complémentarité des services, de partages de ressources et de locaux ainsi que des collaborations dans divers projets et initiatives existent depuis plusieurs années. En contexte de décroissance et de pénurie de main-d'œuvre, ces partenaires jouent un rôle essentiel dans les services offerts à la population de la Basse-Côte-Nord et de l'Île-d'Anticosti.

6. ORIENTATIONS, OBJECTIFS OU CIBLES DÉTERMINÉS PAR LE MINISTRE

En vertu de l'article 459.2 de la LIP, *le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en considération dans l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.* Pour la période couverte par le plan stratégique du ministère, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, le ministre a déterminé deux orientations dont les commissions scolaires doivent tenir compte dans leur plan d'engagement vers la réussite :

- Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte sur le territoire de la Commission scolaire¹.
- Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour².

Les commissions scolaires doivent également intégrer les cinq objectifs suivants dans leur plan d'engagement vers la réussite.

¹ En cohérence avec l'objectif 5 de la Politique de la réussite éducative.

² En cohérence avec l'orientation 4 de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		Commission scolaire du Littoral	
Objectif national 2030	Cible intermédiaire 2022 (Plan stratégique du MEES)	Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 CS du Littoral (Objectif et situation actuelle)	Indicateur
Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves	Garçons et filles : Écart de 6,1 points pour l'ensemble des réseaux	Ramener l'écart de réussite entre les garçons et les filles à 15 points, d'ici 2022 <i>Note : La cible est annualisée jusqu'en 2030</i> Situation actuelle : Écart de 22,2 points (Cohorte 2010-2011)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
	EHDAA et régulier : Écart de 25,3 points pour le réseau public seulement	Maintenir à moins de 10 points l'écart de réussite entre les élèves HDAA et réguliers, d'ici 2022 <i>Note : La cible est annualisée jusqu'en 2030</i> Situation actuelle : Écart de 3,6 points (Cohorte 2010-2011)	
	Écoles défavorisées : Écart de 6,5 points pour le réseau public seulement	Statut particulier de la CSL	
	Élèves issus de l'immigration première génération : Écart de 3 points	Non applicable à la CSL	

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		Commission scolaire du Littoral	
Objectif national 2030	Cible intermédiaire 2022 (Plan stratégique du MEES)	Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 CS du Littoral (Objectif et situation actuelle)	Indicateur
Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public	Ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public	Ramener à 11 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, d'ici 2022 Situation actuelle : 12,1 % (cohorte 2015-2016)	La part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)
Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP)	Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification	Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans à 84 %, d'ici 2022 Situation actuelle : 79,6 % (cohorte 2008-2009) et à 81 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme Situation actuelle : 77,8 % (cohorte 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire, dans le réseau public (ELA 6 ^e année pour le secteur anglophone)	Les commissions scolaires doivent définir une cible pour 2022 à partir des données analysées à l'examen de juin 2017	Maintenir le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4 ^e année du primaire en FLE ainsi que celle de 6 ^e année du primaire en ELA à 90 % ou plus, d'ici 2022 Situation actuelle : Taux de réussite FLE 100 % et ELA 100 % (juin 2018)	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4 ^e année du primaire en FLE et de la 6 ^e année du primaire en ELA
Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant	Faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant	D'ici 2022, faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant Situation actuelle : Données incomplètes	État des bâtiments

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		Commission scolaire du Littoral	
Objectif national 2030	Cible intermédiaire 2022 (Plan stratégique du MEES)	Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 CS du Littoral (Objectif et situation actuelle)	Indicateur
Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte du territoire de la commission scolaire	<p>Objectif 2.2.1 Plan stratégique 2017-2022 du MEES</p> <p>Note : La stratégie en alphabétisation du MEES devrait être publiée, avec ses cibles, à l'automne 2019</p>	<p>Assurer un développement optimal des compétences de base en lecture, en écriture, en calcul et en littératie numérique dans les deux langues</p> <p>Situation actuelle : Données à venir</p>	Taux de population adulte qui atteint un niveau 3-4-5 en littératie aux résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)
Augmenter à 100 % la proportion des écoles primaires qui font bouger les élèves 60 minutes par jour, d'ici 2022	23,8 % des écoles atteignent la cible de 60 minutes par jour	<p>D'ici 2022, faire en sorte que 100 % des écoles du primaire fassent bouger les élèves 60 minutes par jour</p> <p>Situation actuelle : 30 % (2018-2019)</p>	Proportion des écoles primaires qui atteignent la cible de 60 minutes par jour

7. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PROPRES À LA COMMISSION SCOLAIRE DU LITTORAL

Orientation 1

Susciter l'engagement des élèves et des apprenants par la mise en place d'expériences d'apprentissage significatives et en facilitant l'accessibilité à la diversité.

Objectifs

- 1.1 D'ici 2021, assurer l'accès à des ressources éducatives et à l'accompagnement pédagogique du personnel, des élèves et des apprenants afin de faciliter l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication en classe.
- 1.2 D'ici septembre 2021, offrir deux programmes à vocation particulière à l'ensemble des élèves de la Commission scolaire du Littoral.
- 1.3 Offrir des milieux d'apprentissage ainsi que des parcours de formation flexibles et propices au cheminement de l'ensemble des élèves et des apprenants par la mise en place d'un système de coordination favorisant les meilleures transitions.

Orientation 2

Favoriser la cohérence des interventions entre les différents services offerts aux élèves en développant des équipes collaboratives pour mettre en œuvre le modèle de Réponse à l'intervention (RAI) et pour mieux soutenir les équipes-écoles dans son application.

Objectifs

- 2.1 S'assurer que tous les enseignants du préscolaire et du primaire aient reçu la formation sur le modèle RAI par des spécialistes du domaine, d'ici septembre 2020.
- 2.2 Développer un langage commun en identifiant les pratiques jugées efficaces et probantes par la recherche au sein des différents intervenants/services, et ce, dans trois écoles, d'ici septembre 2021.
- 2.3 Mettre en place les principes du modèle RAI par les trois équipes-écoles ciblées accompagnées par une équipe collaborative, d'ici septembre 2022.

8. DÉCLARATION CONTENANT LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU LITTORAL QUANT AU NIVEAU DES SERVICES OFFERTS ET QUANT À LEUR QUALITÉ

La Commission scolaire du Littoral s'assure que les personnes relevant de sa compétence reçoivent des services éducatifs de qualité sur l'ensemble de son territoire. Elle met à la disposition des établissements un ensemble de moyens pédagogiques et administratifs. Elle soutient également la diversité des offres de services sur le plan des ressources pédagogiques, humaines, financières et matérielles.

Mission

La mission de la Commission scolaire du Littoral, fondée sur le principe d'équité, est de soutenir ses écoles et ses centres dans leurs efforts pour permettre aux élèves d'atteindre leur plein potentiel.

Vision et valeurs

En adhérant à des valeurs en lien avec le respect, l'équité et la transparence, la Commission scolaire du Littoral favorise le développement de citoyens compétents, responsables et autonomes qui contribueront au déploiement et à la durabilité des communautés de la Basse-Côte-Nord et de l'Île-d'Anticosti.

Services offerts

La CSL offre, sur son territoire, les services prévus dans la Loi sur l'instruction publique. Ces services sont notamment :

- L'éducation préscolaire 4 et 5 ans;
- L'enseignement primaire et secondaire;
- La formation générale des adultes;
- La formation professionnelle (souvent par ententes avec d'autres commissions scolaires).

Engagement

La Commission scolaire du Littoral veut réaliser sa mission dans le respect de ses valeurs et s'engage à :

- Rendre accessibles les services en s'assurant que tous les élèves, jeunes et adultes, profitent d'une offre diversifiée, équitable et adaptée à leurs besoins et à leurs capacités, et ce, dans le contexte de la baisse démographique, des spécificités du territoire et des ressources disponibles;
- Soutenir et accompagner le personnel des établissements en favorisant la réalisation des projets éducatifs;
- Gérer les ressources avec équité, bienveillance, efficacité et transparence;
- Promouvoir de saines habitudes de vie auprès des élèves et du personnel;
- Mettre en place des modalités de communication qui favorisent une bonne transmission des informations;
- Contribuer au développement social, culturel et économique du milieu en étant un partenaire actif et incontournable en éducation ainsi qu'en créant des liens de partenariat basés sur la confiance.

Traitement des plaintes

La Commission scolaire a une procédure de traitement des plaintes disponible sur son site internet au www.csdulittoral.qc.ca.

Pour toute insatisfaction à faire connaître ou plainte à formuler en regard d'un service rendu, veuillez contacter M. Marc-André Masse, secrétaire général et responsable des plaintes pour la Commission scolaire :

- Téléphone : 418-962-5558 poste 5521
- Courriel : rh@csdulittoral.qc.ca

Coordonnées pour nous joindre

- Par courrier postal :
Commission scolaire du Littoral – Siège social
1581, boulevard Docteur-Camille-Marcoux
Blanc-Sablon (Québec) G0G 1C0

Commission scolaire du Littoral – Bureau de Sept-Îles
789, rue Beaulieu
Sept-Îles (Québec) G4R 1P8
- Par téléphone :
(418) 962-5558 poste 0
(877) 745-7226 poste 0
- Par courriel :
dg@csdulittoral.qc.ca
- Par télécopieur :
(418) 968-2942
- Site Internet :
www.csdulittoral.qc.ca
- Page Facebook :
www.facebook.com/commissionscolairedulittoral

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Vendredi : 8h00 à 12h00

Un horaire différent est habituellement mis en place pour la période estivale.

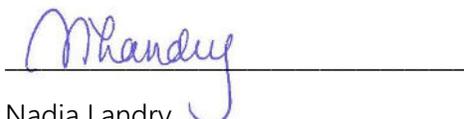
9. SIGNATAIRES DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Signé le 21 juin 2019 à Blanc-Sablon



Philip Joycey
Administrateur
Commission scolaire du Littoral

Signé le 21 juin 2019 à Sept-Îles



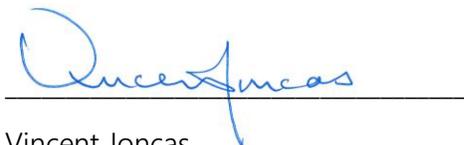
Nadia Landry
Administratrice adjointe
Commission scolaire du Littoral

Signé le 21 juin 2019 à Sept-Îles



Marc-André Masse
Directeur des ressources humaines et Secrétaire général
Commission scolaire du Littoral

Signé le 21 juin 2019 à Blanc-Sablon



Vincent Joncas
Directeur des écoles Mecatina et St-Lawrence
Directeur de centres
Commission scolaire du Littoral

Signé le 21 juin 2019 à Blanc-Sablon



Ana Osborne
Coordonnatrice aux Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Commission scolaire du Littoral